Terre des Hommes : Les Etats doivent mieux protéger les jeunes migrants

18/11/2011 à 22h47

Les jeunes migrants doivent bénéficier de la protection de l'enfance. Terre des Hommes en a appellé vendredi lors d'un colloque au respect de la Convention des droits de l'enfant. Ils sont aujourd'hui surtout considérés comme des illégaux et entrent trop souvent dans la clandestinité.

Entre 10 et 50% des mineurs étrangers admis en institution, pour la plupart âgés de 14 à 18 ans s'enfuient, "*comprenant très vite que l'institution n'est que la salle d'attente de l'expulsion*", explique le responsable d'une étude portant sur la Belgique, l'Espagne, la France et la Suisse. […]

Il est communément admis qu'**une bonne part de ces mineurs n'a pas renoncé à venir en Europe** mais évitent une demande d'asile en bonne et due forme en raison du durcissement du droit d'asile. **Ils se retrouvent dans le lot des sans-papiers livrés à eux-mêmes**, dans une situation encore plus précaire. […]

"*Les textes existent, il ne faut pas en faire d'autres ou multiplier les normes. Il faut surtout les connaître et les appliquer*", a martelé Jean Zermatten, président du comité des Nations Unies pour les droits de l'enfant.

Selon lui, les pays destinataires devraient profiter de ces flux migratoires pour compenser le vieillissement de leur population. swissinfo.ch – 18/11/2011